

JUSTICE

"J'étais attiré par l'innocence des petites filles"

Date : 24/11/2015 - Mise à jour : 24/11/2015 18:09



L'ancien frère de la communauté Saint Jean de la Chaise-Dieu, Jean-Dominique Lefèvre a, à nouveau, été condamné ce mardi pour des agressions sexuelles commises en 1991 sur une fillette de 6 ans.

Jean-Dominique Lefèvre est en détention depuis son procès en [assises en mai 2015](#) pour agressions sexuelles sur trois jeunes filles mineures et le viol d'une majeure. Il avait écopé de huit ans d'emprisonnement. Ce mardi 24 novembre, il a dû répondre, à nouveau, d'agressions sexuelles sur une enfant de 6 ans.

Les souvenirs refont surface

La victime n'a réussi à se confier que peu de temps avant le procès en Assises en mai, sous les conseils de sa psychologue. Ce mardi, elle est là. Malgré les larmes qui coulent sur son visage, elle explique : « *Quand on est petite fille, on ne sait pas ce qu'il se passe. (...) Ça me fait beaucoup de bien d'avoir porté plainte, je suis reconnue comme victime* ». Dernièrement la jeune femme s'est mise en danger régulièrement, cette conduite l'a menée chez une psychologue, faisant remonter à la surface les faits datant de l'été 1991.

Ancien ingénieur

Jean-Dominique Lefèvre a fait de brillantes études avec des capacités intellectuelles « *supérieures à la moyenne* » d'après son expertise psychiatrique. Ingénieur, il décide d'intégrer la communauté Saint Jean à 33 ans. Après les faits qui l'ont conduit devant le tribunal, l'homme est parti cinq ans en Roumanie sur nomination, pour s'occuper des malades. Pendant cette période, une jeune fille roumaine l'accuse de viol quasi-quotidien. Quand il revient, il intègre une autre communauté dans les Alpes-de-Haute-Provence puis en Saône-et-Loire.

"Il lui a enlevé son innocence"

Pendant que la jeune femme prononce quelques mots devant le tribunal, l'homme ferme les yeux, le visage sur ses mains croisées. A la barre, il regrette sans réussir à expliquer ses gestes, commis sur une fillette de 6 ans venue accompagner sa grand-mère. Cette dernière était à la recherche de soutien suite à un décès. Responsable de la catéchèse, Jean-Dominique Lefèvre s'était vu confier la garde de la jeune fille. Pour se défendre des caresses pédophiles, il répond d'une voix tremblante : « *J'ai cédé à des impulsions mauvaises. Je ne m'en rappelle pas très bien, les souvenirs sont vagues, mais je reconnais les faits* ». La gravité des faits est soulignée par l'avocate de la partie civile, Maître Bardin : « *Il lui a enlevé son innocence, la confiance qu'elle avait en l'adulte* ».

A la recherche d'affection

D'après l'expertise, Jean-Dominique Lefèvre a du mal à respecter son voeu de chasteté. Le président du tribunal Delay interroge : « *Pourquoi se rapprocher de jeunes filles plutôt que de femmes ?* ». Gêné, le prévenu bégaye avant de trouver ses mots : « *J'étais attiré par l'innocence des petites filles, attiré par leur pureté, leur docilité* ». Qualifié de fragile et immature par l'expertise, l'ancien Frère de la communauté Saint Jean aurait tendance à rechercher l'affection des autres. Le rapport pointe malgré

Les Brèves

Accident avenue de l'Ermitage : l'affaire jugée en janvier

St-Pierre-Eynac : le motard évite l'animal mais chute sur l'asphalte

Cécile Cukierman, la tête de liste L'Humain d'Abord, au Puy ce mardi soir

Foot : le lycée Charles et Adrien Dupuy vise une place à Clairefontaine

Imprimer l'article **ers articles**

"J'étais attiré par l'innocence des petites filles" Laurent Wauquiez, en tête, perd encore du terrain dans la course aux régionales

Un Ponot, ivre, menace de faire sauter le commissariat

Régionales : la déferlante électorale se prépare

Le Puy : une opération de sécurité routière pour voir et être bien vu

LIENS COMMERCIAUX

Une information locale à diffuser ?

[Envoyer une info à la rédaction](#)

PUBLICITÉ

tout un risque de récidive.

Le soutien des frères de la communauté

Dans la salle d'audience, deux personnes de la communauté Saint Jean sont venues en guise de soutien à la victime. « *Dans la communauté, il y avait conscience de transgressions. Et quand l'affaire éclate au grand jour, on vient se cacher derrière une victime, c'est malsain* », dénonce Maître Bardin. Dans un communiqué, la communauté explique : « *Nous tenons à redire que nous déplorons les manquements et les dysfonctionnements de la Communauté qui ont ponctué la période des faits et pour lesquels nous demandons sincèrement pardon. Aujourd'hui de tels dysfonctionnements ne seraient plus possibles* ».

La reconnaissance

« *Je demande pardon à la victime, sincèrement. Je regrette. Je demande la clémence du tribunal* », a conclu l'homme. Il n'est pas le seul à adresser des excuses, la communauté Saint Jean a adressé un communiqué à notre rédaction : « *Nous demandons à nouveau pardon pour les agissements de Jean-Dominique Lefèvre, aux victimes et à leurs familles* ». L'avocat de la défense, Maître Dufour, a lui-même adressé quelques mots à la victime : « *Aujourd'hui vous allez être reconnue comme victime* ».

Le tribunal a suivi les réquisitions du procureur. Jean-Dominique Lefèvre écope de 14 mois d'emprisonnement, il bénéficie de la confusion de peine. Il ne devra donc purger uniquement la peine de la cour d'Assises : huit ans de prison. La victime pourra bénéficier d'une expertise psychiatrique.

E.J.



© zoomdici - [Mentions légales](#) - [FAQ](#) - [Régie publicitaire](#)

Sorties et loisirs : [Restaurants 43](#) / [Restaurants Haute-Loire](#)

Immobilier en Loire Haute Loire : [Louer un appartement](#), [louer une maison...](#) [Acheter un appartement](#), [acheter une maison](#), [acheter un terrain...](#)

Petites annonces : [Rechercher une voiture d'occasion](#), [rechercher une moto ou un scoter](#), [rechercher des bonnes affaires](#), [rechercher un emploi \(CDD, CDI\)...](#)